

Communauté de Communes du SUD ARTOIS

5, Rue Neuve – BP 50002 – 62452 – BAPAUME CEDEX



Délibération 2015-084 du 08 Juillet 2015

L'an deux mil quinze, le huit juillet à dix-neuf heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Sud-Artois s'est réuni à l'Espace Culturel Isabelle de Hainaut de BAPAUME, sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques COTTEL, Président, conformément à la convocation qui lui avait été faite le 30 Juin 2015 et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'Intercommunalité.

Etaient présents : Tous les membres en exercice à l'exception de :

Absents et excusés :

Mmes C. DUMORTIER – J. LE CERF – V. HERMANT – V. CERF – F. LETURCQ – M. GORGUET – N. CARON – F. DEHON -
MM. J.F. LALY – A. CHAUSSOY – B. DOBOEUF – G. POUILLAUDE – L. GABRELLE – Ph. GORGUET – B. BRONNIART – Cl. AUDEGOND – D. REBOUT – M. REBOUT – Ph. LEFORT – E. BURDIAC – M. FLAHAUT – L. ANTINORI – D. BASSEUX – B. HIEZ – G. TRANNIN – J.F. DERCOURT – P. WELELE – J. VASSEUR – J.M. BLAISE – M. POUILLAUDE – J. DESCAMPS – Ch. DAMBRINE – Ch. HEMAR – L. GUISE.

M. J.F. LALY, absent et excusé, a été suppléé par Mme S. DUBOIS
M. G. POUILLAUDE, absent et excusé, a été suppléé par M. B. SEGERS
M. Ph. LEFORT, absent et excusé, a été suppléé par M. D. LEMAIRE
M. E. BURDIAC, absent et excusé, a été suppléé par M. G. LUPA
M. L. ANTINORI, absent et excusé, a été suppléé par M. D. BOUVET
M. J. VASSEUR, absent et excusé, a été suppléé par M. J.Y. HARMEGNIES

M. A. CHAUSSOY, absent et excusé, a donné pouvoir à Mme P. TARD
Mme J. LE CERF, absente et excusée, a donné pouvoir à M. Y. BONNERRE

OBJET : **Adhésion à l'Association de Préfiguration du Pôle Métropolitain**
 Désignation des représentants de l'Intercommunalité du Sud Artois

La séance ouverte, Monsieur le Président expose au Conseil de Communauté la nécessité de faciliter la cohérence de l'action publique à une échelle qui correspond aux enjeux et aux projets structurants qui toucheront l'intercommunalité demain à travers une réflexion conjointe et commune partagée par différents EPCI sur des projets structurants comme le Canal Seine Nord Europe, le Réseau Express Grand Lille ou encore la reconversion de la BA 103.

Monsieur le Président précise que la Communauté Urbaine d'Arras, la Communauté d'Agglomération de Douaisis et les Communautés de Communes d'Osartis-Marquion, Cœur d'Ostrevent, de l'Atrébatie, de la Porte des Vallées, des Deux Sources et du Sud Artois ont choisi de s'associer pour constituer une Communauté de projets pour leur territoire et leur population.

Monsieur le Président souligne que cette nouvelle association n'a pas pour objet de se substituer à la construction intercommunale qui continuera à s'articuler à l'échelle des bassins de vie, mais a pour objet de créer et de développer entre les intercommunalités adhérentes un espace de partenariat en vue d'adopter des positions communes sur les questions d'aménagement, de développement durable et d'attractivité dans une période où va se construire la future Région Nord-Pas de Calais- Picardie. Cette cohérence à l'échelle des SCOT existants permettra de tirer profit des potentialités du territoire matérialisées par la présence d'équipements structurants (Université,

Centres Hospitaliers, grandes Ecoles...), l'attractivité des 2 villes moyennes (partenariat culturel, commerce), la richesse patrimoniale avec notamment les sites UNESCO tels que les beffrois, la Citadelle Vauban. Cette démarche collective permettra de peser sur les choix d'aménagement régionaux et de mobiliser au mieux les outils programmatiques d'aménagement tels que le Contrat de Plan, les fonds territoriaux ou les Programmes Opérationnels - FEDER, FSE.

Monsieur le Président donne lecture des statuts de l'Association en précisant que cette association prendra la dénomination d'Association de Préfiguration d'un Pôle Métropolitain Artois Douaisis et qu'elle se donne pour mission la préfiguration d'un pôle métropolitain entre les EPCI associés dont les enjeux sont les suivants :

- dégager des pistes cohérentes de travail pour l'aménagement et le développement durable du territoire afin d'assurer son rayonnement,
- dégager des positions communes sur des enjeux ou des projets d'aménagement vis-à-vis des partenaires institutionnels et privés,
- favoriser et promouvoir le bien-être des habitants et améliorer leur qualité de vie.

Monsieur le Président détaille la représentativité de chaque structure intercommunale et propose au Conseil de Communauté de désigner les deux représentants de la collectivité appelés à siéger dans les instances de l'association.

Après en avoir délibéré et avoir procédé à un vote à bulletins secrets, le Conseil de Communauté décide à l'unanimité des membres présents :

- d'approuver l'adhésion de l'Intercommunalité du Sud Artois à l'association de Préfiguration du Pôle Métropolitain Artois-Douaisis,
- d'approuver l'objet et les statuts de cette association,
- de désigner les délégués chargés de représenter l'intercommunalité dans les instances de cette association de la façon suivante :

. M. Jean Jacques COTTEL,
. M. Gérard DUE.

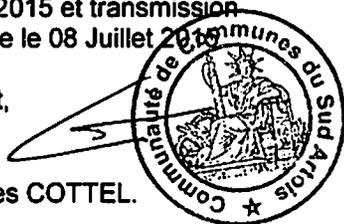
Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire par publication le 08 Juillet 2015 et transmission en Préfecture le 08 Juillet 2015.

Pour extrait conforme.

Certifié et rendu exécutoire par affichage
le 08 Juillet 2015 et transmission
en Préfecture le 08 Juillet 2015

Le Président,

Jean-Jacques COTTEL.



Le Président



Jean-Jacques COTTEL.

2015-084 - 08/07/2015

Association Préfiguration Pôle Métropolitain

